

SÉANCE DU 3 MARS 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 3 MARS 2025, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
PROULX, Laurent	Conseiller #5
LEVESQUE, Clément	Conseiller #6

Ainsi que madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale adjointe/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire remercie les gens présents dans l’audience pour leur présence.

20250301 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski en y ajoutant trois points au varia soit ;

- RÉSOLUTION D’APPROBATION AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2025
- RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D’UN ÉLU AU COMITÉ PGAMR
- RÉSOLUTION AFIN DE RECONDUIRE LE MANDAT AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE TERFA

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L’ORDRE DU JOUR

Aucune question posée durant cette période de questions.

20250302 - LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a fait l’objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU’ il n’y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Clément Lévesque et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 3 février 2025.

20250303 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l’unanimité d’adopter les comptes à payer du dernier mois au montant **213 735.53 \$** et les salaires nets au montant de **58 299.08 \$**. La directrice générale, Vanessa Ruest-Vignola, confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. De plus elle avise que des revenus de **1 774 092.46\$** ont fait l’objet d’entrée d’argent ce dernier mois.

20250304 – CORRESPONDANCE ET PLAINTES

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal et ne comporte

aucune demande nécessitant le vote.

20250305 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT 399-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 393-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière-trésorière procède à la lecture du projet de règlement.

Jonathan Proulx procède au dépôt de projet et donne avis de motion que le règlement 399-2025 abrogeant le règlement 393-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal sera adopté à une séance ultérieure.

20250306 – RÉSOLUTION AU MANDAT POUR LES TRAVAUX D'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé a reçu deux soumissions pour les travaux d'équité salariale ;

ATTENDU QUE la direction générale a fait l'analyse des deux soumissions reçues ;

ATTENDU QUE ses travaux sont une obligation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Lévesque, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuve le mandat octroyé à la firme Piegebek Consulting pour un montant de 2500,00 \$ plus taxes. Ce montant couvrira la réalisation de l'exercice d'équité salariale, la production annuelle de toutes les déclarations de l'employeur en matière d'équité salariale jusqu'au prochain maintien, ainsi que la représentation de la municipalité pour toutes questions portant sur le dossier d'équité salariale auprès des organismes gouvernementaux jusqu'au prochain maintien.

20250307 – RÉSOLUTION POUR LES SIGNATAIRES AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES ET NOTARIAUX

ATTENDU QUE des dossiers administratifs, juridiques et notariaux font souvent l'objet de demande de signature ;

ATTENDU QUE Les personnes désignées peuvent être indisponibles pour signer celles-ci lorsque c'est nécessaire ;

ATTENDU QUE l'autorisation aux signatures est obligatoire ;

Il est proposé par Laurent Proulx appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser en premier lieu Gervais Soucy, maire de la municipalité, et Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale comme signataires principaux aux dossiers administratifs, juridiques et notariaux. Le conseil municipal mandate Dominique Michaud, directrice générale adjointe, ainsi que Jonathan Proulx, maire suppléant à signer tous documents administratifs, juridiques et notariaux en cas de non-disponibilité d'un ou des premiers signataires autorisés.

20250308 – RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA DÉPENSE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR FORMATION

ATTENDU QUE des sommes sont prévues à la formation des membres du conseil municipal ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gervais Soucy, maire à suivre la formation " La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale" offerte par la Fédération

québécoise des municipalités au montant de 385.00\$ plus taxes.

20250309-RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI POUR CONDITIONS CLIMATIQUES DANGEREUSES

ATTENDU QUE les conditions climatiques peuvent parfois s'avérer dangereuses;

ATTENDU QUE Le conseil municipal a procédé à l'étude de la politique mentionnée ci-haut et elle a fait l'objet de discussions ;

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter la politique portant sur la fermeture du bureau de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour conditions climatiques dangereuses.

20250310 – RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QU' il est de la responsabilité de l'employeur d'offrir un milieu de travail sans harcèlement, violence et incivilité;

ATTENDU QUE Le conseil municipal a procédé à l'étude de la politique mentionnée ci-haut et en a fait l'objet de discussions ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Clément Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

20250311-RÉSOLUTION À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 32 RUE DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE M. Gaston Lizotte a déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 32, rue de la Montagne à Saint-Narcisse-de-Rimouski dont il est le propriétaire;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un agrandissement situé à moins de 2 m de marge latérale (*Zone numéro 127-M*)

ATTENDU QUE le règlement #316 de zonage en vigueur de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski stipule à l'article 102 que :

« À moins d'indications contraires, la grille de spécification fixe la marge minimale avant, la marge minimale arrière et les marges minimales latérale et latérale combinées applicables pour une zone » ;

ATTENDU QUE la grille de spécification 127-M indique que la marge de recul latérale minimale est de 2 mètres;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice au requérant ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE le conseil consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 32 rue de la montagne.

20250312-RÉSOLUTION AU COMITÉ DE PILOTAGE PORTANT SUR LA POLITIQUE AÎNÉE FAMILLE RELIÉE AU PROGRAMME MADA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre à jour sa politique des familles et des aînés ;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Laurent Proulx et résolu unanimement, que le conseil municipal autorise la mise à jour de la composition du comité de pilotage pour la politique des familles et des aînés, ayant pour mandat de mettre à jour la Politique des familles et des aînés ainsi que le plan d'action afférant et nomme les membres suivants :

- Véronique Thibault
- Gervais Soucy
- Camille Fluet
- Louise Brouillette
- Isabelle Plamondon
- Patricia Saint-Laurent

20250313- RÉSOLUTION POUR NOMMER UNE RESPONSABLE ET UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS SAINT LAURENT

SUR UNE PROPOSITION de Jonathan Proulx appuyé par David Banville, il est unanimement résolu de nommer Madame Camille Fluet à titre de responsable de la bibliothèque municipale ainsi que monsieur Gervais Soucy représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

20250314-RÉSOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE RAMONAGE DES CHEMINÉES POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

ATTENDU QUE la municipalité est responsable du service de ramonage des cheminées ;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à un appel d'offres sous invitation ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions ;

ATTENDU QUE les deux soumissions ont fait l'objet d'analyse au sein du conseil municipal ;

Il est proposé par Laurent Proulx appuyé par David Banville et résolu unanimement d'octroyer le contrat de ramonage de cheminées pour les années 2025-2026-2027 à l'entreprise 9347-1415 QC INC.

20250315-RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA DÉPENSE AUX TRAVAUX PUBLICS CONCERNANT LE FREIGHTLINER 2012

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'entériner le bon de commande aux réparations nécessaires du freightliner 2012 pour un montant maximal de 6500\$ taxes incluses.

20250316-RÉSOLUTION POUR LA RELÈVE DE LA COPORATION INDSUTRIELLE DE SAINT-

NARCISSE-DE-RIMOUSKI POUR L'ANNÉE 2024 et L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski (CPI) est un organisme à but non lucratif qui s'occupe du développement du milieu depuis 15 ans et qu'elle a de nombreuses réalisations structurantes à son actif ;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal ont sollicité la CPI pour prendre la relève et se prévaloir du programme de soutien financier offert par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la CPI a déjà établi son plan d'action comportant de nombreux projets de développement pour 2025 ;

POUR CES RAISONS sous proposition de Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la MRC Rimouski-Neigette à remettre pour l'année 2024-2025 et les subséquentes le montant de 4000\$ à la corporation de promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski dans le cadre du volet « Soutien aux corporations de développement » du fonds de développement rural.

20230317-RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE GRATUITÉ À LA LOCATION DE SALLES POUR L'ACTIVITÉ DU 29 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a fait une demande de gratuité pour les salles Anicet Proulx et celle des 50 ans et plus pour une activité qui se tiendra le 29 mars prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage les activités du comité des loisirs de sa paroisse ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Laurent Proulx et résolu unanimement d'autoriser la gratuité au Comité des loisirs pour les locations des salles Anicet Proulx et des 50 ans et plus pour l'activité du 29 mars 2025.

VARIA

20250318- RÉSOLUTION D'APPROBATION AU PROCESSUS DE VENTE POUR TAXES 2025

CONSIDÉRANT QUE la date limite de transmission à la MRC Rimouski-Neigette des ventes pour taxes est le 19 mars 2025 ;

Il est proposé par Clément Lévesque appuyé par Guillaume Soucy et résolu unanimement d'approuver le processus de vente pour taxes aux matricules suivants ;

- 3147 55 3300 :
- 3351 51 5378
- 3449 89 8406
- 3449 97 1953
- 3549 08 2800
- 3550 32 5155
- 3745 43 9434
- 3952 03 7776

20250319- RÉSOLUTION AFIN DE MANDATER UN ÉLU MUNICIPAL AU COMITÉ PGAMR DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QU' un élu municipal doit être mandaté au comité PGAMR de la MRC Rimouski-Neigette ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par David Banville et résolu unanimement de mandater Gervais Soucy comme élu municipal au comité PGAMR de la MRC Rimouski-Neigette.

20250320- RÉSOLUTION AFIN DE RECONDUIRE LE MANDAT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE TERFA

CONSIDÉRANT QUE madame Jasmine Gosselin a signifié son intérêt à poursuivre le mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de TERFA ;

Il est proposé par Laurent Proulx appuyé par David Banville et résolu unanimement de recommander la candidature de madame Jasmine Gosselin comme administratrice au conseil d'administration de TERFA.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une demande est faite au conseil pour rendre disponible un résumé par département des comptes à payer dans chaque procès-verbal. Monsieur le maire confirme que la demande sera étudiée par le conseil municipal lors du prochain comité plénier.

Des questions sont posées sur l'avancement des états financiers ainsi que sur le chemin Duchénier.

20250321— LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h09.

En signant ce procès-verbal, monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.


Gervais Soucy
Maire


Vanessa Ruest-Vignola
Dir. gén./greff.-trés.